

LE DÉLÉGUÉ
AUX ACCORDS COMMERCIAUX

-BERNE, Genève, le 15 février
1963

Négociations France

Fr 821. av.

~~No 116~~ ~~12~~

Note à Monsieur le Directeur Stopper

J'ai poursuivi, les 13 et 14 février, mes démarches à Paris en vue du renouvellement de l'accord commercial avec la France.

L'Algérie reste la pierre d'achoppement. En effet, on m'a déclaré au Ministère des affaires étrangères comme à celui des affaires économiques que l'on avait convaincu la délégation algérienne qui était récemment à Paris, qu'il était de l'intérêt de l'Algérie de continuer à commercialiser ses produits (c'est-à-dire son vin) par l'intermédiaire de la France. Dans ces conditions, selon Paris, les Algériens seraient d'accord que le contingent de vin ouvert par la Suisse à la France ne soit pas ventilé en 1963 et reste entièrement au bénéfice de la France.

Lorsque j'ai demandé à mon interlocuteur, le Directeur des accords commerciaux du Ministère des affaires étrangères, si je pourrais avoir une confirmation de cet assentiment algérien, signée par un ministre compétent, sa belle assurance s'est trouvée un peu ébranlée. Toutefois, on continue d'espérer à Paris que l'on aura d'ici très peu de jours la confirmation qu'Alger est d'accord de continuer à vendre en 1963 son vin par l'intermédiaire de la France.

Quels que soient nos doutes à cet égard, nous sommes donc obligés de patienter encore. Cela est d'ailleurs nécessaire pour faire échec à la tactique française qui consiste à nous amener à préciser, à l'égard des Algériens, ce qui en fait semble peu clair encore sur le plan franco-algérien. De cette façon, si Alger n'était pas aussi convaincu qu'on veut bien l'affirmer à Paris de son intérêt à commercer en 1963 par l'intermédiaire de la France, nous aurions à subir les effets de la mauvaise humeur algérienne tandis que nos voisins français garderaient la totalité de leur contingent de vin.

Afin de nous permettre d'attendre encore patiemment, j'ai obtenu à titre d'acompte sur l'exercice 1963 l'ouverture pour la durée d'un trimestre de la totalité des contingents existant encore à l'importation en France.

Double à :

- Monsieur l'Ambassadeur Micheli
- Monsieur Homberger, Délégué du Vorort
- Monsieur Hartmann, Vice-Directeur de l'Union suisse des paysans

La négociation continue.

01 Dodis

